
REGLEMENT PARTICULIER DU 14ème RALLYE NATIONAL VHC AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

Coupe de France des Rallyes VHC

Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

Les 12 et 13 Mai 2023

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62
Courriel : contact@asa-esca.com

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2023 des rallyes VHC, le règlement particulier du 44^{ème} rallye AIN JURA.

PROGRAMME DU RALLYE

Règlement identique au 44° Rallye International AIN-JURA

Vérifications techniques : Vendredi 12 mai 2023 de 17h30 à 19h00.

Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ : Vendredi 13 mai 2023 à 21h00

Le 14° RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 2
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1 : Définition

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les **12 et 13 Mai 2023 : le 13^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA PEA.**

1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au 44^{ème} Rallye International AIN-JURA

Directeur de course VHC : Michel LAROULANDIE - Responsable Technique VHC : Christian BONIN

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 14^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 1 Mai 2023 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les quatre rallyes.**

3.1.11 Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.11.1. : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs **450€.** b) sans la publicité facultative des organisateurs **900€.**

3.1.12 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

Le départ du premier concurrent VHC sera donné samedi 13 Mai 2023 à 08h45.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent International.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

4.1. Voitures autorisées : Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

4.3. : Assistance - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A. et identique au 44^{ème} Rallye International AIN-JURA

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 13° Rallye AIN JURA VHC représente un parcours de 291.11 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109.53 km. (parcours identique au Moderne du samedi)

Les épreuves spéciales sont : ES 3-6-9 Cessiat-Bellignat 5.35 km, ES 4-7-10 Chemin de la Guerre-Giron 21.26 km et ES 5-8-11 Apremont 9.90 km

6.2 : Reconnaissances - Identique au 44^{ème} Rallye International AIN-JURA.

Tous les équipages sont autorisés à faire 3 passages maximum sur chaque épreuve spéciale.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

Conforme au conforme aux règles spécifiques VHC 2023.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.